|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | REPUBLIQUE GABONAISEMinistère des Eaux et ForêtsSecrétariat Général |  | CONSERVATION JUSTICE Téléphone : (+241) 04 23 38 65E-mail : luc@conservation-justice.orgWeb : www.conservation-justice.org |  | Eco-Activists for Governance and Law Enforcement |

**Projet AALF**

Appui à l’Application de la Loi sur la Faune

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Logo Ministère des Eaux et Forêts.jpgLogo CJ.jpg | **PROJET D’APPUI A L’APPLICATION DE LA LOI SUR LA FAUNE AU GABON (AALF)** |  |
| REPUBLIQUE GABONAISEMinistère Des Eaux Et ForêtsSecrétariat Général |  | CONSERVATION JUSTICE GABONTéléphone : (+241) 04 23 38 65E-mail : luc@conservation-justice.orgWeb : www.conservation-justice.org |

**RAPPORT D’ACTIVITÉS**

**Octobre 2018**

**SOMMAIRE**

[1 Points principaux 2](#_Toc511008927)

[2 Investigations 2](#_Toc511008928)

[3 Opérations 2](#_Toc511008929)

[4 Département juridique 3](#_Toc511008930)

[5 Communication 4](#_Toc511008931)

[6 Relations extérieures 4](#_Toc511008932)

[7 Conclusion 5](#_Toc511008933)

**Rapport Mensuel Octobre 2018**

Conservation Justice

# Points principaux

Les résultats obtenus par les projets AALF en octobre 2018 sont les suivants :

* **22 octobre 2018 à Libreville,** arrestation de Mbaba Maxime, Aba Madi Baba et Kassa Ali, tous de nationalité gabonaise, en possession de 2 pointes d’ivoire de 11,5kg
* **25 octobre 2018 à Mouila,** condamnation de Beyeme Agilys et Mihindou à 6 mois d'emprisonnement dont 4 avec sursis, à une amende de 200.000F CFA chacun et à 500.000F CFA chacun au titre des dommages-intérêts. Ndogou Chéruben a été relaxé
* **25 octobre 2018 à Mouila,** condamnation de Sow Alassane Sileye et Idris Issa à 6 mois d'emprisonnement dont 4 avec sursis, une amende de 200.000F CFA chacun et 5 millions chacun au titre de dommages-intérêts

# Investigations

Indicateur :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’investigations menées | 16 |
| Investigations ayant menées à une opération | 1 |
| Nombre de trafiquants identifiés | 37 |

Plusieurs missions ont été effectuées au courant de ce mois par 4 investigateurs à travers différentes provinces telles que la Ngounié, l’Estuaire, et le Woleu-Ntem.

Au total 16 missions d’investigations ont été organisées à travers ces différentes provinces avec 37 trafiquants et braconniers majeurs identifiés.

Une seule opération a été réalisée au courant du mois d’octobre 2018 :

# Opérations

Indicateur :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’opérations menées | 1 |
| Nombre de trafiquants arrêtés | 3 |

Le projet a réalisé une opération et contribué à arrêter trois trafiquants au cours de ce mois :

* **22 Octobre 2018 à Libreville, arrestation de Mbaba Maxime, Aba Madi Baba et Kassa Ali, tous de nationalité gabonaise, en possession de 2 pointes d’ivoire de 11,5kg**

L’information issue des enquêtes relative à une transaction d’ivoire au quartier Montagne-Sainte a conduit les agents des Eaux et Forêts, de la police judiciaire accompagnée de l’ONG Conservation Justice sur les lieux indiqués afin de mettre la main sur les personnes soupçonnées. Les sieurs Mbaba Maxime, Aba Madi Baba et Kassa Ali seront pris en possession de deux pointes d’ivoire dissimulées dans un véhicule. L’ivoire était dissimulé dans un sac de riz, entre les sièges avant et arrière du véhicule. Le montant prévu pour la transaction était de 125000 FCFA le kilogramme pour un poids total de 11,5kg. Mbaba Maxime, le propriétaire de l’ivoire saisie est un policier retraité. Ils seront conduits dans les locaux de la Police Judiciaire pour être entendus.

Le 30 octobre 2018 Mbaba Maxime, Aba Madi Baba et Kassa Ali sont présentés devant le Procureur de la République. Après audition, le procureur libère Mbaba Maxime en comparution libre, déclarant qu'il a des garanties de représentation.

# Département juridique

Les juristes du projet ont suivi les initiés. Les autres cas pendants devant les juridictions ont également continué de faire l’objet d’un suivi.

**4.1. Suivi des affaires**

Indicateur :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’affaires suivies  | 20 |
| Nombre de condamnations | 4 |
| Affaires enregistrées | 1 |
| Nombre de prévenus | 36 |

Le département a enregistré quatre condamnations dans deux affaires.

* **25 octobre 2018 à Mouila**, condamnation de Beyeme Agilys et Mihindou Désiré à 6 mois d'emprisonnement dont 4 avec sursis, à une amende de 200 000 FCFA chacun et à 500 000 FCFA chacun au titre des dommages-intérêts. Ndogou Chéruben a été relaxé. Ils avaient été arrêtés le 13 septembre 2018 à Fougamou en possession de deux pointes d'ivoire
* **25 octobre 2018 à Mouila**, condamnation de Sow Alassane Sileye et Idris Issa à 6 mois d'emprisonnement dont 4 avec sursis, une amende de 200 000 FCFA chacun et 5 millions chacun au titre de dommages-intérêts. Ils avaient été arrêtés le 21 septembre 2018 à Mouila en possession de six pointes d'ivoire

**4.2. Visites de prison**

Indicateur :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de visites effectuées | 8 |
| Nombre de détenus rencontrés | 13 |

Des visites de prison ont été organisées à Mouila, Libreville, Makokou, Oyem et Lambaréné. En tout 8 visites ont été effectuées qui ont permis de vérifier la détention effective de 13 trafiquants.

# Communication

Indicateur :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de pièces publiées | 0 |
| Télévision | 0 |
| Internet | 0 |
| Presse écrite | 0 |
| Radio | 0 |

Au cours du mois d’octobre 2018, le projet a produit X pièces médiatiques dont X ont été publiés sur internet et X dans la presse écrite pour diffuser les résultats obtenus.

Les articles sont disponibles sur plusieurs médias, et notamment sur le site Internet, la page Facebook et la chaine YouTube du projet.

Website: <http://www.conservation-justice.org/CJ/>

Facebook: <https://www.facebook.com/Conservation-Justice-163892326976793/>

YouTube: <https://www.youtube.com/user/ConservationJustice>

# Relations extérieures

Indicateur :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de rencontres | 98 |
| Suivi de l’accord de collaboration  | 85 |
| Collaboration sur affaire  | 13 |

Au cours du mois d’octobre 2018, le projet a entretenu plusieurs relations avec les autorités gabonaises.

* **Estuaire :** La Direction Générale des Forêts, le DGFAP et adjoint, le commandant de la police judiciaire de Libreville, le procureur de la République et substitut ;
* **Moyen-Ogooué :** la Direction Provinciale des Eaux et forêts, le Gouverneur, le Procureur, le sous-préfet d’Akok, le Chef de Cantonnement des Eaux et Forêts de Ndjolé, les chefs des antennes provinciales de la Police Judiciaire, du B2, ainsi que le commandant de la Brigade de Gendarmerie centre de Lambaréné ;
* **Ngounié :** le chef de cantonnement Eaux et Forêts, le préfet et le commandant de brigade de gendarmerie de Mandji, les contre-ingérences la police judiciaire et la gendarmerie de Mouila, le procureur de la République, adjoints et substituts, un vice-président du Tribunal ;
* **Ogooué-Ivindo:** le procureur de la République et ses substituts, les juges, le Directeur provincial, le chef de brigade faune des eaux et forêts, le Conservateur du parc National de l’Ivindo, le Conservateur adjoint du Parc de Minkébé, le chef d’antenne provinciale du B2, le Commandant en Chef du troisième régiment militaire, les chefs d’antenne provinciales de la Police Judiciaire, de la DGR, de l’OCLAD, de la Brigade centre de Makokou, le Commandant de compagnie par intérim de la gendarmerie mobile de Makokou et le commissaire de la police urbaine de Makokou;
* **Woleu-Ntem :** le Procureur de la République et substituts, le Directeur Provincial, les responsables faune et forets des Eaux et Forêts, les juges d’instruction, la police judiciaire et la DGR, les chefs des cantonnements, les commandants de brigade et préfets de Bitam et Minvoul

Au total, au moins 98 rencontres ont été tenues.

# Conclusion

En octobre 2018, 16 missions d'investigation ont été commises dans les provinces de la Ngounié, l'Estuaire et le Woleu-Ntem. Elles ont permis d'identifier 37 nouveaux trafiquants de faune.

Une opération a été réalisée le 22 octobre 2018 à Libreville. Elle a permis de mettre aux arrêts trois trafiquants, dont le propriétaire de l'ivoire qui est un policier a la retraite. Il a été malheureusement laissé en comparution libre. Cette opération a permis la saisie de 2 pointes d'ivoire de 11,5kg.

Le département juridique a enregistré quatre condamnations dans deux affaires à Mouila. Cependant, les trafiquants ont tous été condamnés à seulement deux mois d'emprisonnement fermes et quatre avec sursis. Huit visites de prison ont permis de vérifier la présence en cellule de 13 trafiquants.

Un total de 98 rencontres au moins ont été tenues avec les autorités gabonaises pour discuter des affaires en cours ou du cadre de collaboration.

Le département médiatique a produit X pièces de presse dont X sur internet, X dans la presse écrite et X à la télévision.